



# Règlement Interclubs Badminton Club de Castanet

## **Préambule :**

Le présent règlement est amené à évoluer d'une année à l'autre en fonction de l'organisation du club, des problématiques identifiées ainsi que des besoins.

### **1. Partie organisationnelle :**

- Chaque équipe d'interclubs sera constituée au maximum de 6 filles et de 6 garçons.
- Des remplaçants dans chaque équipage pourront être inscrits après accord du bureau.
- Le capitaine de chaque équipe sera choisi par le bureau et désigné capitaine lors de l'AG de l'année n-1. Les candidatures pour les capitaines seront à déposer pour le 20 juin de l'année n-1 dernier délais.
  - Exemple : Le capitaine pour la saison 2024/2025 sera désigné lors de l'AG clôturant la saison 2023/2024.
- Le capitaine d'une équipe n'a pas l'obligation d'être joueur/joueuse de son équipe. Cependant, il/elle ne peut en aucun cas être joueur/joueuse dans une autre équipe.
- Chaque capitaine pourra désigner un vice-capitaine mais celui-ci devra déjà avoir appartenu à la division pour lequel il aura été choisi et validé par le bureau.
- La liste des joueurs souhaitant participer aux Interclubs sera communiquée à partir du 15 septembre.
- La composition des équipes se fera avec le bureau et les capitaines en début de saison afin de réaliser une cohérence globale du club. Le capitaine se charge ensuite de réaliser l'inscription de son équipe sur BADNET (une formation pourra être proposée aux nouveaux/nouvelles capitaines).
- Les capitaines s'engagent à remplir les formalités administratives obligatoires pour chaque rencontre de la saison. ATTENTION ! à compter de la saison 2024-2025 il sera imposé aux capitaines des divisions en départemental de faire signer des feuilles de présences aux joueurs lors de chaque rencontre et de les communiquer au bureau après chaque rencontre (à domicile et en extérieur).
- Tout membre de chaque équipe interclub s'engage à participer à toutes les rencontres durant la saison dans la mesure où ce dernier est convoqué par son capitaine. L'ensemble des dates étant communiquées en début de saison, le Bureau se réserve le droit d'exclure tout membre à la saison future n'ayant pas respecté ces engagements (sauf cas de force majeure et absence mineures justifiées).

- En cas de démission d'un capitaine, une nouvelle désignation de capitaine sera réalisée par le bureau. Si un vice-capitaine avait été nommé, ce dernier deviendra de fait capitaine pour la saison.
- Au cours de toute la saison, les décisions du capitaine ne pourront être contestées par les joueurs d'une équipe. En bonne intelligence, un échange entre le capitaine et le/la joueur/joueuse insatisfait.e pourra être organisé mais le capitaine peut choisir ou non d'argumenter ses décisions. Le bureau restera disponible pour tout échange et écoute.
- Le club se réserve le droit de créer ou de dissoudre une ou plusieurs équipes entre deux années. Ces décisions devront être prises afin d'assurer la pérennité du club (organisationnelle, financière...).
- En début de saison, un mail d'information générale sera transmis à chaque capitaine sur le fonctionnement global et déroulement de la saison. Il sera notamment demandé aux capitaines des équipes en départemental de faire respecter le règlement (temps de préparation, temps de chauffe, non empiètement sur le jeu libre alors que l'on participe aux interclubs)

## **2. Partie financière :**

- Pour les rencontres de niveau départemental à domicile ainsi que pour l'ensemble des rencontres régionales, le club fournit les volants. Il convient à chaque capitaine de veiller à ce que ceux-ci ne soient pas utilisés abusivement (dans une notion d'impact environnement et financier).
- Dans le cadre des rencontres de niveau départemental à domicile, le club a la possibilité de prendre en charge jusqu'à 50euros par rencontre des frais du buffet et de boissons pour chaque équipe. Il conviendra au capitaine de réaliser les achats qui seront remboursés par le trésorier sur justificatifs. Il n'est pas exclu que le buffet soit alimenté en totalité ou partiellement par des confections personnelles des bénévoles/joueurs.
- Dans le cadre des rencontres régionales, les frais de restauration seront déterminés en fonction du lieu et des possibilités d'organisation interne. Chaque cas pourra être discuté entre le bureau et le capitaine.
- Dans le cadre des rencontres de niveau départemental, le club ne prend pas en charge les frais de déplacement.
- Dans le cadre des rencontres de niveau régional ou supérieur, le club mettra à disposition la ou les navettes communales (dans la mesure où celles-ci sont disponibles) pour les déplacements hors banlieue Toulousaine. Dans le cas où il serait nécessaire de prendre un (ou plusieurs) véhicule(s) personnel(s) supplémentaire(s), le club prendra en charge les frais kilométriques au barème fiscal depuis le gymnase Jean Jaurès de Castanet-Tolosan au gymnase de la rencontre. Une copie de la carte grise du véhicule sera demandée pour procéder au remboursement (afin notamment d'établir le remboursement en fonction de chevaux fiscaux du véhicule). Les frais de péage seront pris en charge par le club sur justificatif. Attention, le club ne prendra pas en charge les frais de déplacements individualisés ni les frais d'hébergement. Nous prendrons les voitures 4 personnes par voiture et les enfants ne seront pas comptabilisés. D'une façon globale le Club

ne prévoira aucun hébergement post rencontres durant la saison quel qu'en soit la distance.

### 3. Partie Communication

- Lors des rencontres d'interclubs qu'elles soient de niveau régional ou départemental, il est obligatoire de porter le t-shirt officiel du club fourni aux joueurs et joueuses en début d'année. Le bureau attire l'attention sur le fait que le règlement des interclubs régionaux impose une tenue identique. Il sera défini entre le capitaine et les joueurs une couleur pour les jupes et shorts.
- Le bureau ne s'engage pas à fournir et financer une tenue officielle chaque saison.

Le bureau

Le 28 juin 2024

Mélanie SAMAIN (Présidente)

